



refus d'obtempéré et consommation d'alcool quels sont les risques

Par **tytuss**, le 17/09/2011 à 16:35

bonjour voila je me suis fait arreter samdi dernier pour refus d'optemperé.or je n'avais pas vus les agent qui m'ont aparement fait signe de mareter.
j'avais consommer de l'alcool.
lors de mon arrestation ils ne m'ont pas lus mes droits estce que cela peut jouer en ma faveur??
comment puisje le prouver alors que j'etais tout seul.
ont il le droit de deplacer mon vehicule eux meme?
c est le premiere fois que j'ai des ennuies avec la justice je voudrais avoir quelques reponse si possible est savoir queceque je risque
merci d'avance

Par **razor2**, le 17/09/2011 à 18:00

Bonjour, on est pas aux USA ici, vous regardez trop la télé. Les agents ne vous lisent pas vos droits...
Pour le reste, vous risquez des poursuites pénales pour refus d'obtempérer et conduite sous l'empire d'un état alcoolique. Quel taux aviez vous?

Par **tytuss**, le 17/09/2011 à 21:05

je ne sais pas quel taut j'avais ils ne me l'ont pas dit

Par **Domil**, le 17/09/2011 à 22:46

Ou vous ne vous en souvenez pas ..

Par **tytuss**, le 17/09/2011 à 23:56

non il ne me l'ont pas dit ils m'ont juste dit que j'avais plus que 0.40g par litre. est ce grave si ils ne m'ont pas donner de papier comme quoi je n'avais plus le permis?? et je voulais savoir aussi est ce que ils ont le droit de deplacer eux meme mon vehicule?